

CH_VB du 3 octobre 1990 vom 3. Oktober 1990

Bundesverwaltung, 1990-10-03, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_du_3_octobre_1990

FR: CH_VB du 3 octobre 1990 du 3 octobre 1990

IT: CH_VB du 3 octobre 1990 del 3 ottobre 1990

Erwägungen

E. 1

Aux fins d'assurer la continuation du financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement, un crédit de programme de 840 millions de francs est ouvert pour une durée d'au moins quatre ans.

E. 2

La période de crédit débute au plus tôt le 1er janvier 1991, mais pas avant que les moyens financiers prévus par le précédent crédit de programme pour les mesures de politique économique et commerciale aient été totalement engagés.

E. 3

Volume Volume Heft 41 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 16.10.1990 Date Data Seite 599-599 Page Pagina Ref. No 10 106 318
Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.